

LES RECENTS PROGRES DE L'HISTOIRE

LECOY DE LA MARCHE

LYON, VITTE, 1893, P. 166-178

Le second érudit dont je voulais parler est un religieux, **le P. Ayroles**, de la Compagnie de Jésus, qui nous avait déjà donné une étude intitulée *Jeanne d'Arc sur les autels et la régénération de la France*. Son œuvre est plus considérable encore, et surtout, plus accessible au grand public. En véritable zéléteur de la gloire de notre future sainte nationale, il a entrepris de vulgariser, sous une forme plus claire, plus concise, et en bon français, avec commentaires et éclaircissements, tous les mémoires consultatifs rédigés par les théologiens du temps, écrits la plupart en mauvais Latin (*La VRAIE Jeanne d'Arc. La Pucelle devant l'Eglise de son temps. Documents nouveaux*. Paris, Gaume, 1890, grand in-8°).

Parmi les travaux qu'a inspirés jusqu'à présent notre illustre héroïne, on n'en voit pas un seul qui tende plus directement à ce but si désirable : détromper l'opinion publique, ou du moins l'opinion des gens prévenus par la lecture de nos plus mauvais historiens, sur le rôle joué par l'Eglise dans le procès de Jeanne d'Arc. L'auteur lui-même expose ainsi sa pensée.

« Qui sait que, par ses grands docteurs, l'Eglise a suivi la Pucelle depuis son apparition sur la scène jusqu'au jour où la sentence de Calixte III **la vengeait de l'ignominie de la plus inique des sentences** ? Ce que l'on sait de l'intervention de l'Eglise auprès de Jeanne, c'est qu'**approuvée par les docteurs de Poitiers**, la Pucelle fut condamnée par un évêque et par l'Université de Paris ; on mentionne en courant la réhabilitation par Rome. On se garde bien d'insister sur ce dernier acte et sur le premier, et l'on pense atteindre l'Eglise en lançant contre les docteurs-bourreaux des anathèmes d'ailleurs fort mérités. Il y a **double injustice** : injustice de confondre avec l'Eglise des docteurs et une corporation qui, en ce moment, ourdissait contre le centre de l'unité, contre la Papauté, des attentats aussi criants que ceux qu'ils exécuteront contre la libératrice ; injustice de laisser dans l'oubli les célèbres personnages qui approuvèrent Jeanne ou défendirent sa mémoire. Leurs écrits éclairent merveilleusement les pages de sa miraculeuse histoire ; ils y font resplendir ce soleil du surnaturel, sans lequel la vierge-guerrière reste enveloppée de tant de ténèbres. Ils en illuminent les points les plus obscurs.

« N'est-ce pas la raison pour laquelle la libre-pensée dédaigne ces travaux et leurs auteurs, et s'efforce de les ensevelir dans l'oubli ? Les amis de Jeanne doivent beaucoup à **Quicherat**. Sous le titre de *Double procès de condamnation et de réhabilitation*, il a donné une collection de documents indispensables à quiconque veut étudier sérieusement la Pucelle. **Mais** le célèbre paléographe avait le malheur de ne pas croire ; il a mieux aimé laisser un immense vide dans la reproduction du procès de réhabilitation que de donner les mémoires des docteurs qui en font partie intégrante. Il n'aurait pas pu les éditer sans renverser la conception qu'il se forgeait de l'héroïne, les idées si étranges émises dans son ouvrage : *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*».

Je ne sais si l'omission regrettable de Quicherat eu réellement pour cause l'arrière-pensée que lui prête ici le R. P. Ayroles. Il faut peut-être l'attribuer tout simplement au motif allégué par le maître lui-même et que je citais tout à l'heure, à savoir, l'étendue excessive que la publication intégrale des mémoires en question eût donnée à son travail, formant déjà, sans eux, la matière de cinq gros volumes, somme de texte un peu effrayante pour la Société de l'histoire de France, qui s'était faite l'éditeur du *Procès*. D'ailleurs, Quicherat se mettait généralement peu en peine d'accorder les documents qu'il publiait avec ses croyances personnelles, ou plutôt avec son incroyance. Sous ce rapport, il a donné à différentes reprises la preuve de sa bonne foi. Et même dans ces cinq volumes de textes, sans chercher plus loin, combien de pages viennent à l'encontre des théories malheureuses exposées dans les *Aperçus* ! Mais cette exclusion, quelle qu'en ait été la raison véritable, n'en a pas moins eu des effets très fâcheux : elle a contribué pour sa part à faire croire que l'Eglise n'avait pas élevé la voix, n'avait pas combattu pour la vierge inspirée. L'ouvrage qui nous est annoncé partagera avec celui de M. Lanery d'Arc l'honneur d'avoir rétabli la vérité sur ce point capital. Empruntons-lui quelques-uns de ses éléments essentiels.

La cause de Jeanne d'Arc avait en quelque sorte subi une première fois, de 1452 à 1456, la redoutable épreuve d'un examen théologique. A peine rentré en possession de la ville de Rouen, où avait été rendue l'inique sentence de Pierre Cauchon, cette âme damnée du parti anglais, **Charles VII**, loin d'oublier, comme on l'a dit, redit et rabâché, celle à qui il devait, après Dieu, la restauration de sa légitime royauté, **ordonna IMMEDIATEMENT la révision du procès de condamnation et l'instruction d'un contre-procès destiné à remettre en honneur la mémoire de la libératrice de la France**.

L'enquête fut entreprise avec une ardeur sans pareille par le frère Jean Bréhal, dominicain, et bientôt le cardinal d'Estouteville, légat du Pape, porta l'affaire devant le tribunal suprême de l'Eglise, qui finalement prononça l'annulation du premier procès et la réhabilitation solennelle de l'héroïne. A cette occasion furent rédigés, par les plus éminents théologiens du temps, des mémoires, des consultations, des rapports contenant l'examen approfondi de la vie publique et privée de la Pucelle, de ses actions et de leur mobile, de ses sentiments intimes et de ses moindres pensées.

Le résultat fut véritablement **foudroyant** : les bourreaux de Jeanne (ceux, du moins, que la justice divine n'avait pas encore frappés) se virent **convaincus de prévarication, réduits au silence, confondus**. Ce ne fut pas seulement une réhabilitation ; ce fut comme une première proclamation par l'Eglise de l'éclatante sainteté de la victime. Dès ce jour, les peuples la proclamèrent, elle aussi, **bienheureuse** ; et je dis à dessein *les peuples*, car les hommages qu'elle reçut lui vinrent non seulement de la France, mais de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre elle-même. J'ai raconté ailleurs, quoique en abrégé, les débuts enthousiastes du culte privé rendu à sa mémoire et les étranges vicissitudes de cette carrière posthume, presque aussi agitée que sa vie terrestre. On peut dire que tout ce grand mouvement séculaire, dont nous voyons aujourd'hui l'épanouissement, a sa source dans la sentence solennelle rendue par le pape Calixte III, bien qu'avant ce moment et depuis le jour même de sa mort Jeanne n'ait pas cessé d'être vénérée par quelques fidèles. Cette

glorification officielle est donc l'heureux gage de la consécration définitive qui attend son nom ; c'est pourquoi, il est permis de le dire sans témérité et sans rien préjuger, quiconque travaille à mettre la première en lumière contribue puissamment à hâter le jour de la seconde.

Or, le R. P. Ayroles n'a pas seulement voulu faire connaître au plus grand nombre des lecteurs français, par des traductions ou des analyses, ces précieuses consultations théologiques, si injustement laissées de côté par l'éditeur des deux procès de la Pucelle (qu'il appelle le directeur de l'Ecole des Chartes, je ne sais trop pourquoi, car Jules Quicherat était loin de posséder ce titre à l'époque où il publia ses cinq volumes et cette savante école n'a officiellement rien à voir dans ses procédés ni dans ses théories personnelles). Il y a joint, à bon droit, tous les mémoires, toutes les dépositions émanées des théologiens du quinzième siècle, en dehors du procès de réhabilitation, et dont plusieurs étaient demeurées également dans l'ombre.

- Son premier livre est consacré aux traités qui ont précédé la mort de Jeanne et à leurs auteurs respectifs ; il a une **importance capitale**, en ce qu'il permet d'apprécier la valeur de ces différents témoignages, favorables ou non, et de faire équitablement la part des responsabilités ou des influences dans l'issue de la mission de l'envoyée céleste.

- Le second livre est consacré aux pseudo-théologiens, bourreaux de Jeanne. Il expose ce qu'ils furent dans l'Eglise et dans l'Etat, comment ils procédèrent vis-à-vis de la libératrice... Les quatre suivants sont consacrés à la réhabilitation.

- Le troisième fait connaître les débuts, les premiers ouvriers, les premiers travaux ;

- Le quatrième est réservé aux mémoires de quelques évêques justement célèbres, que l'on trouve dans l'instrument du procès de réhabilitation ;

- Le cinquième, à la récapitulation que fit Bréhal des nombreuses consultations écrites ou orales avait pour la plupart provoquées.

Le sixième présente l'histoire du procès de réhabilitation ; il dit ce que furent les délégués de Calixte III, leurs travaux, le sommaire de la procédure ; il relate la sentence, et tire pour l'histoire de Jeanne quelques conclusions qui semblent acquises par les travaux précédents. Un rapide coup d'œil sur Jeanne devant l'Eglise depuis la réhabilitation, surtout de nos jours, termine le volume.

Un des grands mérites de ce plan est, on le voit, de ne pas séparer les œuvres des personnes, de placer à côté de chacun des textes, le portrait moral de l'auteur et de déterminer ainsi le degré d'autorité ou de confiance que nous devons accorder à ces divers témoignages. Assurément, tant de mémoires sur la même question devaient se répéter souvent, et ils se répètent en effet ; là était l'écueil pour un écrivain de nos jours, qui sait à quoi s'en tenir sur les goûts et les exigences de son public. Toutefois, l'élément biographique, introduit ici avec beaucoup d'art, interrompt suffisamment la monotonie des raisonnements scolastiques, et le tout se lit d'un bout à l'autre sans fatigue, il faut même dire avec un charme croissant.

Quel cœur catholique et français ne se sentirait battre, en voyant enfin la grande figure de Jeanne replacée sur **son véritable piédestal**, qui est celui de **la sainteté**, et dans son **milieu surnaturel** ? Il nous sera donc permis, désormais, de l'admirer dans tout son éclat, dans toute sa pureté primitive.

Le fantôme de l'héroïne païenne, évoqué par les beaux esprits de la Renaissance ; l'ombre encore plus odieuse de la paysanne vulgaire et perversie, inventée par le génie satanique de Voltaire ; la légende ridicule de la patriote laïque et démocratique, créée de toutes pièces par les libres penseurs de notre époque, tout cela s'évanouit, tout cela disparaît. Il ne reste devant nous que l'humble enfant des champs, petite et faible par elle-même, mais **grande et forte par Celui qui l'envoie** ; la candide paroissienne de Domremy, qui ne sait pas au juste ce qu'on entend par l'Eglise militante et ne connaît que l'église de son village, mais qui néanmoins en appelle au Pape comme à son juge suprême ; la pieuse bergère qui charme et attire sans le vouloir, à l'exemple de saint François d'Assise, les petits oiseaux du bon Dieu, mais qui plus tard commande fièrement les armées au nom du Roi du ciel et conserve dans les camps l'habitude de communier tous les huit jours ; pour tout dire, **la catholique fidèle, orthodoxe, dévote, et, mieux encore, la vierge inspirée, enveloppée constamment d'une atmosphère mystique, en un mot la sainte.**

Telle est la physionomie réelle qu'on retrouve et décrite les juges les plus éclairés, et en même temps les plus défiants, les plus difficiles qui fussent au monde ; telle est celle qui se dégage de la lecture de ces pages émouvantes, et qui seule restera dans l'histoire, le jour où l'histoire ne sera plus une conspiration permanente contre l'éternelle vérité.

* * *

Mais, si le livre dont je parle a cette double utilité de fournir aux promoteurs de la canonisation de nouveaux arguments et de restituer à tous les amis de la future bienheureuse un portrait authentique, il est encore appelé à rendre un autre service, plus important peut-être, ou du moins plus urgent.

Il réfute comme je l'ai dit, d'une manière invincible cette calomnie absurde, incessamment répétée autour de nous qui veut que Jeanne d'Arc ait été condamnée et suppliciée par l'Eglise. A qui revient, en effet, l'honneur d'avoir vengé sa mémoire et proclame ses mérites ? Au Pape, chef de l'Eglise. Quels sont les auteurs des mémoires les plus favorables à sa cause ? C'est Regnaud de Chartres, archevêque de Reims, ennemi déclaré du schisme ; un Cybole, chancelier de Notre-Dame de Paris, camérier de Nicolas V et partisan résolu du vrai Pape ; un Jean Bochart, évêque d'Avranches, adversaire des *nominaux* ; c'est-à-dire les dignitaires les plus haut placés et les plus connus par leur attachement à l'Eglise romaine.

Quels sont, d'autre part, ses calomniateurs, ses persécuteurs les plus farouches ? Un Pierre Cauchon, ex-cabochien, ancien proscrit, affidé des Bourguignons et des Anglais, réputé pour sa perfidie, sa cruauté et ses opinions suspectes ; un Courcelles, digne précurseur de Luther et de Calvin, auteur principal des décrets du concile de Bâle et de la pragmatique sanction dictée à Charles VII ; un Loyseleur, qui figura, lui aussi, à cette assemblée schismatique et fut privé de ses bénéfices ; un Erard, gallican enragé ; enfin la plus grande partie de l'Université de Paris, enrôlée également dans la faction étrangère et, chose plus triste encore, dans les rangs de l'opposition religieuse, l'Université, «âme du brigandage

de Bâle», comme l'auteur le démontre longuement et victorieusement ; c'est-à-dire les prélats et les clercs qui se plaçaient eux-mêmes en dehors du giron de l'Eglise, qui combattaient le pape de Rome.

Cette coïncidence n'est-elle pas frappante ? Et ne dit-elle pas, mieux que tous les raisonnements, combien **la cause de Jeanne était intimement liée à la cause catholique**, combien l'Eglise orthodoxe l'avait à cœur, combien, au contraire, les hérésiarques et les séparatistes lui étaient hostiles, par instinct et par principe ?

L'Université de Paris, en particulier, joua dans cette odieuse affaire un **rôle prédominant**, et ce n'est pas la une des moindres taches qui déshonorent sa glorieuse histoire. M. de Beaupaire et Jules Quicherat lui-même l'avaient déjà reconnu :

« L'idée de faire succomber Jeanne devant un tribunal ecclésiastique se produisit spontanément, non pas dans les conseils du gouvernement anglais, mais dans les conciliabules de l'Université ».

« Le premier coup dirigé contre la Pucelle vint de l'Université, et, par la rapidité avec laquelle il fut porté, on peut juger que cette corporation puissante n'avait point eu besoin d'être excitée par les menaces des Anglais, pas même par les exhortations de Cauchon, auquel, il faut bien le dire, quelques mois après, elle osa bien reprocher sa lenteur dans les négociations engagées pour obtenir la remise de la Pucelle ».

Et le R. P. Ayroles, fort de l'appui de ses documents, ajoute à son tour :

« Dans le drame de Rouen, **tout se fait au nom de l'Université de Paris**. Luxembourg et Philippe de Bourgogne ne livrent leur prisonnière que sur ses sommations réitérées. Elle se plaint de la lenteur que l'on met à juger la captive ; elle se propose elle-même pour instruire la cause ; les plus éminents de ses membres dirigent les interrogatoires ; c'est à son jugement que sont déferés les prétendus aveux de l'accusée. La condamnation s'appuie sur les qualifications et l'avis doctrinal de l'Université de Paris ; l'Université de Paris est constamment en cause dans le récit menteur des scènes de Rouen, dont la cour d'Angleterre inonda l'Europe ».

« Oui, s'écrie-t-il ailleurs avec l'accent d'une sainte indignation, l'Université a condamné la libératrice de la France ; mais c'est lorsque, depuis cinquante ans, par la prolongation du grand schisme, elle s'efforçait d'annuler et, par suite, de faire disparaître la libératrice du genre humain, la Papauté. L'épouvantable déchirement venait à peine de finir : Martin V cicatrisait les plaies de l'Eglise ; et l'Université, tout en allumant le bûcher de Rouen, se disposait à recommencer la scission, à rouvrir des blessures mal fermées. Elle a livré au pouvoir séculier **la miraculeuse apparition du Christ-Roi, qui est la Pucelle** ; c'eût été le sort du Vicaire de Jésus-Christ, d'Eugène IV, si l'on avait exécuté les décisions qu'elle inspirait. Rien de plus important que de mettre en lumière ce **point capital** ».

Il convient de faire remarquer ici que l'Université était alors sous la main de l'Angleterre, qui y avait introduit une four-née de docteurs pris parmi ses partisans.

Il serait néanmoins injuste d'englober dans cette réprobation méritée l'Université tout entière. Loin de moi, certes, la pensée d'excuser son évidente complicité avec les bourreaux. Il faut pourtant admettre **des exceptions**, et c'est d'après les éclaircissements fournis par l'auteur lui-même que je me permets de les signaler à son indulgence. Guillaume Bouillé, qui démontra la fausseté des accusations de Pierre Cauchon, Jean de Montigny, Cybole, qui conclurent en faveur de Jeanne, appartenaient à ce docte corps. **Gerson**, qui, sur le point de mourir, et aussitôt après la délivrance d'Orléans, consacra les derniers efforts de sa plume défaillante à l'éloge convaincu de la Pucelle et de son œuvre, est revendiqué par l'Université comme son plus illustre fils. Il se sépara ouvertement de sa mère dans cette mémorable circonstance. La célèbre institution racheta donc en partie sa faute par l'empressement que mirent plusieurs de ses membres à la prévenir ou à la réparer.

Non seulement l'Université, anglaise d'esprit et de cœur, était alors l'ennemie de l'Eglise catholique, et celle-ci ne doit nullement endosser la responsabilité de ses torts ; mais **l'Inquisition** même, ce bouc émissaire de toutes les iniquités d'Israël, ne saurait être ici mise en cause sans une insigne mauvaise foi. Les juges de Rouen ne se sont pas conformés le moins du monde, comme on l'a prétendu, à la procédure canonique ; ils l'ont violée d'un bout l'autre. Les vices de forme abondent dans le procès tout autant que les injustices du fond. Pierre Cauchon a positivement détourné l'Inquisition de son but et de sa voie ordinaire. Les Anglais, qui avaient faim et soif de leur proie, ne se donnèrent pas la peine d'exiger une sentence en règle ni de la prononcer eux-mêmes, et par le fait, Jeanne « a été jetée dans le bûcher sans qu'aucun jugement l'ait condamnée à ce supplice ».

Ainsi, **l'Eglise en corps n'a jamais condamné ni brûlé Jeanne d'Arc**, et le soi-disant tribunal ecclésiastique devant lequel on la traîna fut irrégulier dans ses opérations comme dans sa constitution même, car l'accusée ne se trouvait aucunement sous la juridiction de l'évêque de Beauvais. Tout, dans cette monstrueuse comédie, est étranger à la véritable Eglise et contraire à sa jurisprudence. L'Eglise proprement dite n'est intervenue, que pour reconnaître et proclamer les rares mérites de la victime.

Mais, en revanche, tout est le fait de ses plus perfides adversaires, c'est-à-dire des **ancêtres directs de la Révolution**. Silence donc aux laïcisateurs ! Silence aux dignes héritiers des bourreaux ! Qu'ils nous laissent en paix honorer nos morts et vénérer les martyrs que leurs pères nous ont faits. Ils ont leurs saintes ; qu'ils les gardent. Nous ne songeons pas à leur disputer la cendre de M^{me} Roland, ni même celle de Charlotte Corday, l'ange de l'assassinat : qu'ils nous abandonnent la mémoire de Jeanne d'Arc, l'ange de la délivrance nationale !